

Bulletin d'information de l'Association l'Ile d'Yeu Demain

Agréée pour la protection de l'environnement de l'Ile d'Yeu

www.yeu-demain.asso85.fr

BP 103 – 85350 Ile d'Yeu – Tél. : 06.99.88.72.46 – yeu-demain@orange.fr

Numéro 27

JUILLET 2009

APPEL AUX ADHESIONS

Que vous habitiez sur l'Ile d'Yeu toute l'année ou seulement une partie de l'année, que vous y viviez et travailliez ou que vous veniez en vacances, **vous aimez votre île.**

L'Association l'Ile d'Yeu Demain a maintenant 35 ans d'existence. Elle est agréée pour la défense de l'environnement de l'Ile d'Yeu, ce qui lui donne l'écoute des autorités (commune, département, région, État). C'est ainsi que nous pouvons faire entendre votre voix, comme nous le faisons pour les dossiers que nous avons suivis, et que nous suivons.

Pour notre action, le nombre d'adhérents compte, car plus notre représentativité est forte, plus nos interlocuteurs accordent du poids à nos interventions.

Il serait donc utile d'augmenter nos effectifs. Or, vous êtes certainement nombreux à parler de l'association autour de vous, et un de nos adhérents nous a suggéré que pour cela il serait judicieux de mettre à votre disposition, sous forme de tract, un support d'information sur les buts de l'association, avec au verso un formulaire d'adhésion. Vous trouverez un exemplaire de ce tract dans cet envoi. N'hésitez pas à nous en demander des exemplaires supplémentaires !

Merci d'avance de votre appui pour cette campagne d'adhésion. Votre soutien est déterminant pour l'efficacité de notre action.

Cordialement,
Alain Ouzilleau, Président.

SOMMAIRE

- 📁 **Des artisans formés pour mieux nous conseiller en matière de maîtrise des énergies** p. 2-3
- 📁 **Le plan Vendée Solaire** p. 4
- 📁 **Projet de parc éolien des 2 îles** p. 4
- 📁 **Vers la réhabilitation de la carrière du fourneau** p. 5
- 📁 **Lettre ouverte des Associations**..... p. 6
- 📁 **Les brèves** p. 7-8

A RETENIR

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION.

Le 16 juillet à 18h30, Salle 3 à la Citadelle

L'assemblée sera suivie d'une conférence sur « *l'utilisation de l'énergie solaire à l'Ile d'Yeu* »

Avec Nicolas Gente ingénieur en énergies renouvelables au SYDEV
(Syndicat Départemental pour l'Energie et l'équipement de la Vendée)

REUNION D'INFORMATION DES ADHERENTS

(pour ceux qui ne peuvent pas participer à l'Assemblée générale en juillet).

Le 18 août à 18h00, Salle 3 à la Citadelle

Par la lecture de notre bulletin, et la connexion sur notre site Internet, nos adhérents et autres lecteurs ont été informés de l'action de formation aux économies d'énergie que notre association mène depuis le début de cette année, avec la collaboration de la CAPEB, en direction des artisans du bâtiment de l'île. Une quarantaine au total sera formée. Plusieurs adhérents ont souhaité que nous expliquions les objectifs et le contenu de cette formation.

L'objectif : savoir proposer des solutions d'amélioration énergétique

Il y a sur l'île d'Yeu, un indéniable savoir faire des architectes et des artisans du bâtiment. Ils savent concevoir et construire des maisons traditionnelles qui s'inscrivent, par leurs volumes, leur architecture simple, leurs pentes de toit, le dimensionnement de leurs ouvertures, les matériaux mis en œuvre, et le choix des couleurs des boiseries, dans les paysages fragiles de l'île.

Mais ces constructions n'ont pris en compte que de façon bien insuffisante, la maîtrise des énergies et la nécessaire recherche d'économies. Nos maisons sont trop souvent de vraies passoires en la matière. La formation a donc pour but d'améliorer la compétence des architectes et des artisans de l'île dans ce domaine. Il est nécessaire qu'ils sachent identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments. Et pour cela, qu'ils sachent réaliser des diagnostics énergétiques, même simplifiés, pour proposer ensuite au client des solutions adéquates. Ce qui ne va pas de soi avec le « style architectural traditionnel ».

Le contenu de la formation

La formation est décomposée en 3 modules de 2 jours.

◆ Le premier module

Il a pour but *d'identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments.*

- Une première partie permet de comprendre les grands enjeux liés aux énergies : les réserves de pétrole, le coût de la rareté, la notion d'empreinte écologique, la lutte contre le dérèglement climatique. Puis sont abordés l'évolution de la réglementation, les certificats d'économie d'énergie et les diagnostics de performance énergétique (DPE).



Savez-vous par exemple :

- Que le parc français construit consomme, en moyenne, 231 à 330 KWh/m²/an (toutes énergies confondues)
- Que les constructions neuves, depuis 2005, doivent consommer moins de 240 KWh/m²/an
- Que l'objectif pour 2012 vise un maximum de 90, et en 2020, moins de 15 KWh/m²/an, soit une division par 16 de la consommation en 15 ans. Un sacré défi!
- En deuxième partie, sont abordées la notion de confort, les modes de transfert de chaleur, les conditions thermiques de confort et la qualité de l'air.
- Les règles de base de la conception bioclimatique sont ensuite présentées : le lieu, l'exposition et la forme du bâtiment. Un respect de ces règles permettra, sauf en pays chaud, de se passer de production de fraîcheur, et de limiter les besoins de chauffage à 35 KWh/m²/an.
- Un chapitre très important concerne *l'enveloppe du bâtiment* :

- Connaître les postes de déperdition : pour une maison individuelle non isolée, les pourcentages de déperdition sont les suivants :

Les sols :	7%
Les murs :	25%
Les vitres :	13%
La toiture :	30%
Le renouvellement d'air :	20%
Les ponts thermiques :	5%

- Calculer la résistance thermique (R) et la transmission de chaleur (U) des parois opaques. Une forte inertie des parois permet, en été, d'amortir les pics de surchauffe, et, en hiver, de réguler la température dans le logement. Savez vous que le nouveau béton cellulaire d'une épaisseur de 25cm a une résistance thermique plus de 10 fois supérieure à un parpaing de 20 ?
- Choisir la meilleure isolation

La meilleure isolation des murs se fait par l'extérieur. Mais c'est plus coûteux et parfois impossible (limite de propriété ou sur rue).

Pour la toiture, en cas de combles perdus, privilégier les isolants en vrac tels que les matériaux d'origine végétale plus sains comme la fibre de bois ou la cellulose.

Le double vitrage est à généraliser, et pour les ouvertures situées au nord, le triple vitrage. Mais aussi les fermetures comme les volets afin d'éviter de perdre trop de chaleur la nuit.

- Le dernier chapitre de ce premier module traite des équipements : la ventilation, le chauffage, les capteurs solaires, le rafraîchissement et l'éclairage.
 - La VMC double flux constitue sans doute l'un des équipements les plus efficaces contre les déperditions de calories : l'air neuf capté en façade est réchauffé par l'air extrait, à l'aide d'un échangeur, avant d'être insufflé dans les pièces principales. Les rendements sont de l'ordre de 90%, pour une économie annuelle de 220 euros pour un T2 (45 m²). A l'avenir, elles seront vraisemblablement obligatoires dans les constructions neuves.
 - Pour le chauffage, les énergies les moins chères, après le soleil, bien sûr, sont les poêles à bois et cheminées fermées, et les systèmes avec pompe à chaleur. Le coût des chaudières au gaz propane est prohibitif, de même que le chauffage électrique.
 - Le système solaire pour le chauffage de l'eau chaude (solaire thermique) est maintenant bien au point. De même que les pompes à chaleur (par exemple air/eau) par récupération des calories à l'extérieur, compression puis condensation, afin de céder la chaleur produite au fluide du système de chauffage (radiateurs, convecteurs, planchers). Le coefficient de performance est au moins de 3,3.

◆ Le deuxième module

Il est entièrement consacré à apprendre à réaliser les bilans énergétiques d'un bâtiment, à partir de logiciels professionnels. Et à les améliorer par le choix adapté de matériaux et d'équipements performants proposés aux clients.

◆ Le troisième module

Il s'adresse, en propre, à chacun des corps de métier :

- Gros œuvre : maçons, menuisiers, plaquistes
- Equipement : électriciens, plombiers, chauffagistes

Ils approfondissent techniquement les procédés à promouvoir, propres à leurs métiers.

Un label d'éco artisan permettra, dans l'avenir, de repérer les artisans ayant acquis les compétences requises.

L'association l'Île d'Yeu Demain avait organisé au Ciné Islais, le 19 septembre dernier, pour le lancement des journées du Patrimoine 2008, une conférence sur le thème : « Patrimoine énergétique de l'Île d'Yeu- Utilisation de l'énergie solaire dans l'habitat islais ». La réglementation s'est beaucoup assouplie depuis, et plusieurs projets d'implantation de panneaux solaires ont été ou sont en cours de réalisation.

Le Conseil Général, dans son journal du 18 au 31 mai, souhaite que la Vendée devienne « le premier département solaire ». Pour cela, il lance un plan « Vendée solaire » : « fondé sur des diagnostics précis et personnalisés, il va permettre à chaque Vendéen de mettre en œuvre les technologies adaptées à sa situation. Particuliers, entrepreneurs, collectivités, tous les Vendéens sont concernés. Ils vont être incités à préférer les installations qui valorisent les énergies issues du soleil et qui permettent d'économiser l'énergie. »

Un numéro vert

Au 1^{er} juillet, un numéro vert sera mis en place et rendu public. Yeu Demain le communiquera sur son site Internet. Le but est d'informer les particuliers comme les entreprises et les collectivités, d'orienter vers les bons interlocuteurs pour un diagnostic ou pour une étude. Au bout de la ligne se trouvera un spécialiste pour apporter les bonnes réponses.

Des diagnostics gratuits et une aide à l'équipement

Ce dispositif va permettre aux Vendéens de bénéficier d'un financement à 100% de leur diagnostic. Les particuliers qui décideront de réaliser les travaux préconisés pourront bénéficier d'une aide départementale supplémentaire. Les bénéficiaires du programme « Propriétaires en Vendée » pourront ainsi prétendre à une enveloppe supplémentaire de 500 euros. Ce bonus solaire s'ajoutera aux déductions d'impôt et aux subventions existantes. Le Département va également aider les communes à améliorer les performances énergétiques de leurs bâtiments.

A ce titre, la première centrale photovoltaïque du Département verra le jour cet été sur le collège « les Sicardières » de l'Île d'Yeu. Le Conseil Général souhaite transformer tous ses bâtiments en centrales photovoltaïques, et en construisant des bâtiments à énergie positive. Dans cet objectif, il va encore augmenter ses exigences en matière d'isolation et d'économie d'énergie, bien au-delà des normes obligatoires.

Avec le projet éolien des 2 îles, et le plan Vendée Solaire, le Département de la Vendée pourrait, dans l'avenir, être autosuffisant en production d'énergie électrique à 100% renouvelable. Qui pourrait faire mieux ?

Concertation pour le développement de l'éolien en mer

Le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Jean Louis Borloo, par une circulaire du 9 mars dernier, vient de demander aux Préfets d'organiser sur chaque façade maritime « une large concertation conformément à la méthode du Grenelle de l'environnement. »

L'objectif est de planifier et d'accélérer le développement de l'énergie éolienne en environnement marin. Cette instance de concertation, devant rassembler l'ensemble des parties prenantes, aurait pour mission d'identifier les zones propices au développement de l'éolien en mer, au regard des différentes contraintes.

Le Gouvernement a décidé, s'agissant des procédures applicables à l'éolien en mer, de supprimer les procédures d'urbanisme s'appliquant à l'éolien terrestre, inadaptées aux projets éoliens, et de les remplacer par cette démarche de concertation. Les porteurs de projet seront invités à privilégier ces zones.

Ce processus concerne donc également le projet éolien en mer des deux îles. En principe, le résultat des concertations, l'identification des zones propices au développement de l'éolien en mer, devrait être remonté par les Préfets auprès du Ministre pour le 15 septembre. Mais il semble qu'il y ait eu quelques retards au démarrage. La remise des propositions risque donc d'en être également retardée.

Lettre de l'Île d'Yeu Demain aux Préfets concernés par la circulaire

Le Président, Alain Ouzilleau, dans un courrier du 27 avril, a proposé au Préfet de Vendée, au Préfet de Région, et au Préfet Maritime, que l'association L'Île d'Yeu Demain soit associée à cette démarche de concertation.

« Nous sommes tout à fait conscients de l'intérêt écologique majeur de promouvoir les énergies renouvelables comme l'énergie éolienne. Mais l'implantation de parcs éoliens en mer n'est pas sans conséquence sur l'environnement direct des zones littorales concernées, et particulièrement des îles. L'association L'Île d'Yeu Demain est agréée par arrêté du Préfet de Vendée, de mars 1978, pour la défense de l'environnement de l'île d'Yeu.

Dans cet esprit nous souhaitons, Monsieur le Préfet, être associés à la démarche de concertation que vous allez entreprendre, et participer aux réunions de travail qui seront organisées ».

Nous sommes, à ce jour, en attente de la réponse.

La carrière du Fourneau se situe sur la côte sauvage, entre le Vieux Château et le port de la Meule, dans une des zones littorales les plus belles de l'île d'Yeu. Elle a été en exploitation depuis les années 60, pour produire les granulats et matériaux de construction nécessaires aux entreprises de bâtiment de l'île d'Yeu, en s'affranchissant du transport maritime. Mais sa situation dans un site classé depuis 1995, et les gênes importantes occasionnées aux riverains par les passages des camions rendaient obligatoire sa fermeture. Ce qui ne fut pas simple. C'est notamment la mobilisation sans faille de l'association l'île d'Yeu Demain depuis 2002, sous les présidences successives d'Aimée Carrier, Catherine Tavernier et d'Alain Ouzilleau qui a permis, malgré de nombreux obstacles, de convaincre les autorités.

La carrière est maintenant fermée et sécurisée depuis de nombreuses années. Mais elle reste un trou, une déchirure dans le paysage littoral créée par l'activité humaine. Il est dorénavant nécessaire, et obligatoire, de dépolluer et réhabiliter ce site afin de permettre à la nature de reprendre ses droits. Notre association reste très vigilante en la matière.

Nous avons été consultés sur un projet mis au point par un cabinet d'étude, projet qui a le grand mérite « d'en faire le moins possible ». Ce projet a fait l'objet, le 21 mai, d'un article dans le Courrier Vendéen, que nous reproduisons in extenso ci-après.

Le Conseil d'Administration est conscient du fait que toute réhabilitation entraîne obligatoirement, même momentanément, des nuisances. Nous espérons que le fait que ce sera pour le bon motif, et pour une durée limitée, aidera les riverains à les supporter.

LA CARRIERE DU FOURNEAU REHABILITEE RETOUR A LA NATURE

(Courrier Vendéen du 21 mai 2009)

« Ceux qui ont connu la carrière du Fourneau du temps où elle était exploitée par la société Odéon ne reconnaîtraient plus l'endroit aujourd'hui. Camions, pelleteuses et autres machines se sont tus, remplacés par les oiseaux. La nature a repris ses droits sur ce site de la Côte Sauvage, blotti entre la Meule et le vieux château.



L'exploitation, qui avait été prolongée contre l'avis des riverains qui se plaignaient de nuisances, a finalement été stoppée par le préfet il y a quelques années.

Que va devenir le site ? Un cabinet d'études a planché sur un projet de réhabilitation. Un projet approuvé par l'association de protection de l'environnement Yeu Demain, car les aménagements y seront très limités. Après avoir creusé avec des machines, l'homme a décidé, cette fois, de se faire discret.

« L'objectif est de recréer une sorte de trou naturel, un peu à l'image des combes que l'on peut voir au Jars (près du vieux château) ou au Pissotte (près de la Meule). De transformer un lieu négatif en lieu agréable, en mettant en valeur le plan d'eau existant » précise-t-on du côté de l'association Yeu Demain. Dans ce but, « un dénivelé sera créé pour adoucir la pente en direction de la mer » et le site sera végétalisé –prunelliers, ormes, aubépines – en utilisant de la terre de l'île. Le coût de ce projet, soumis à la commission départementale des sites, est estimé à 1,4 M€ HT. Il sera financé par la Région, le Département, la Commune et par une taxe. Cette taxe, prélevée sur l'extraction de granulats, sert à la réhabilitation de sites comme la carrière du Fourneau.

Après la réhabilitation par l'homme, ce sera à la nature de faire son œuvre. »

Magali Dupont



LETTRE OUVERTE DES ASSOCIATIONS

Nous avons été étroitement associés à cette action commune de six associations de l'île. Voici le texte :

Objet : Commission paritaire de la Régie

A l'attention de Monsieur le Président
de la Régie des passages d'eau Vendée

Monsieur le Président,

Les associations insulaires membres de la Commission Paritaire de la Régie des passages d'eau de la Vendée, la Compagnie Yeu-Continent, ont unanimement refusé de participer à la dernière réunion de cette Commission du 27 mai. Nous en avons informé Monsieur le Maire de l'île d'Yeu. Notre attitude ne remet nullement en cause le sentiment de reconnaissance que nous portons au Département, pour avoir su réaliser et financer les investissements nécessaires à la modernisation de la desserte maritime de l'île d'Yeu. Des moyens indispensables ont été mis en place pour son désenclavement, et la population de l'île d'Yeu les apprécie à leur juste valeur.

Mais nous ne pouvons plus accepter que nos considérations et suggestions exprimées à maintes reprises sur le fonctionnement du service public, lors des réunions de la Commission, ou par différents courriers, et relayées au Conseil d'administration par Monsieur le Maire, soient traitées avec mépris par le Président de la Régie et restent sans réponse. Nous les jugeons essentielles au regard du développement économique de l'île d'Yeu, du maintien des liens sociaux et familiaux, et du droit à la libre circulation des personnes, à l'égalité des chances, à l'accès à la culture et aux loisirs de tous. Cette situation bloquée pourrait compromettre les équilibres de notre Communauté insulaire, et remettre en cause le maintien déjà précaire d'une population de 5000 habitants permanents.

A l'occasion du renouvellement du contrat définissant les obligations de service public (CDOSP) conclu entre le Département et sa Régie, et qui traduit sa politique de desserte de l'île, nous ne pouvons accepter qu'un certain nombre de ces demandes ne soient pas prises en compte, voire que certains droits acquis soient remis en cause.

1) Concernant la carte insulaire

-Nous maintenons que la délivrance de cette carte, dans le cadre adéquat d'une convention avec le Département définissant ses responsabilités d'organisateur secondaire du transport, doit être effectuée par le Maire de l'île d'Yeu.
-Nous insistons pour que tous les enfants des insulaires continuent de bénéficier de cette carte jusqu'à 26 ans, comme cela s'est toujours fait.

2) Concernant les quotas associatifs et éducatifs

-Nous sommes attachés à la suppression des quotas qui entravent notre développement culturel et sportif, et l'accès à l'éducation
-Nous demandons que la prise en charge des passages pour les besoins associatifs et culturels, ne soit plus circonscrite à l'enveloppe actuelle qui ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins
-Nous n'acceptons pas que la prise en charge des déplacements scolaires soit limitée à deux passages par an, et aux manifestations organisées par le Département.

3) Concernant la politique tarifaire de la Compagnie Yeu-Continent

-Nous dénonçons la politique tarifaire de la Compagnie et les 10% d'augmentation du tarif continental de cette année, soit 24% en quatre ans
-Nous demandons l'instauration d'un tarif particulier pour les ascendants et descendants d'Islais, afin que perdurent nos liens familiaux et sociaux
-Ainsi que pour les résidents secondaires qui, ne l'oublions pas, s'acquittent d'impôts locaux au Département, et donc participent directement au financement des investissements de la Vendée.

Ces dispositions existent sur l'ensemble des îles bretonnes, et il serait judicieux, de notre point de vue, de s'en inspirer. Il nous paraît ainsi légitime de promouvoir également un tarif réduit pour l'ensemble des Vendéens, puisqu'ils participent par leur imposition, au désenclavement de la seule île de Vendée.

4) Concernant les fréquences de bateaux et l'adaptation de la flotte aux besoins de l'île et de son économie

-Nous déplorons que les passages de bateaux, trop peu nombreux lors des grands week-ends de migration, ne permettent plus de satisfaire la demande, et empêchent la libre circulation des Islais. Cet état de fait a des conséquences négatives importantes sur les commerces de l'île, puisque de nombreux continentaux ne peuvent plus y accéder durant ces périodes.

-Pourquoi, par exemple, ne pas ouvrir plus largement le caboteur mixte Insula Oya 2 au transport des voyageurs, en exploitant les espaces inutilisés pour le transport des marchandises ?

-Nous demandons que le service véhicules prime sur le passage des vélos, afin de permettre sur chaque NGV, d'embarquer un plus grand nombre de voitures d'insulaires.

Malgré les investissements réalisés et l'engagement financier du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, dont nous reconnaissons l'importance, nous avons pourtant le sentiment d'une régression d'un service public vital pour l'île d'Yeu, comme l'accès téléphonique à la gare maritime, et la prise en charge des véhicules sans chauffeur, à l'embarquement ou au débarquement du bateau, service oublié dans le nouveau projet de CDOSP.

Nous avons fait part de nos préoccupations à Monsieur le Maire de l'île d'Yeu. Il les partage, et nous a déclaré être solidaire de notre démarche. Nous espérons que vous partagez nos inquiétudes, et vous demandons instamment de bien vouloir répondre à ces préoccupations, en vue du Conseil d'Administration de la Régie du 16 juin prochain.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Association UCA

Association Aller-Retour

Association AITS

L'Office de Tourisme

Association L'île d'Yeu Demain

Association Exislais

◆ Grenelle de la mer

Jean Louis Borloo a lancé, le 27 février 2009 le « Grenelle de la mer », avec trois défis :

- Mieux connaître la mer et son état
- Conforter les activités maritimes et littorales qui sont essentielles à notre économie
- Assurer notre place dans le monde, et assumer notre responsabilité à l'égard du vivant.

Ce processus vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une stratégie nationale pour la mer, en réunissant tous les acteurs de l'économie maritime, les représentants de la société civile, les collectivités territoriales et l'Etat.

Après une phase de concertation, de dialogue et d'élaboration de propositions, de mars à mai 2009, une phase de consultation des Français aura lieu en juin.

Il y aura une consultation par Internet du 1^{er} au 21 juin, et des réunions régionales dans toutes les régions littorales afin de recueillir les avis des acteurs locaux.

L'association Yeu- Demain est ainsi invitée à la réunion régionale qui se tiendra à Pornic le 22 juin.

◆ Lu dans Oya Nouvelles n° 436- Cap à l'ouest

Voici quelques nouvelles extraites de l'article de Tatien l'Asphodèle.

- **Deux basques espagnols**, pris sur le fait à pêcher des pousse-pieds (mâcres), ont été arrêtés par la Gendarmerie Maritime.
- **Situation de la pêche :**

Les apports quantitatifs du 1^{er} trimestre 2009 des espèces pêchées, dont la sole, sont satisfaisants. Mais les prix se sont écroulés. Au kilo, le prix moyen était de 7,75 € au 1^{er} trimestre 2008, il est descendu à 6,22 € en 2009.

Par ailleurs les quotas détenus par les pêcheurs de l'Ile d'Yeu sont insuffisants, le système des antériorités restant figé sur 2001 à 2003, époque où la flottille des thoniers a moins pêché les autres espèces. Il faudrait tenir compte de la réalité des flottilles.

La pêche au merlu, actuellement, va beaucoup mieux, mais le prix en criée n'atteint qu'à peine 3 € le kilo.

L'hiver n'a pas été favorable pour la pêche au bar. La cause en serait l'action dévastatrice des chalutiers pélagiques en Manche en période hivernale, en pleine saison de reproduction. Alors que les Bretons, comme les marins islais, s'imposent un « repos biologique » jusqu'au 15 mars.

➤ Elections professionnelles

Le Président sortant du Comité des Pêches de l'Ile d'Yeu, Eric Taraud a été réélu, ainsi que Hugues Autret au Comité Régional des Pêches à Nantes.

◆ Association « Une Île... des auteurs »

Une de nos adhérentes, Marie de Hennezel, a lancé une opération originale :

« Les auteurs de l'Île d'Yeu »

- Lecture publique le 11 août de 18h à 20h à "l'Abri des coups de mer" à Saint-Sauveur (entrée libre).

- Les auteurs signeront leurs livres le 12 août de 10h à 13h aux terrasses des cafés de Port-Joinville.

◆ Controverses concernant la ligne téléphonique du service voyageurs de la gare maritime de l'Ile d'Yeu

Le Président de l'Association Aller et Retour, à laquelle adhère Yeu-Demain, a écrit au Directeur de la Compagnie Yeu-Continent pour lui faire part de son désaccord concernant les modifications apportées à la ligne directe 02-51-58-36-66 de la gare maritime de Port Joinville. Hors horaires d'ouverture des bureaux, l'appel serait maintenant dirigé sur le serveur vocal de la Compagnie. Ce qui ne permettrait pas d'obtenir toutes les informations nécessaires, surtout en cas d'urgence. De plus, la communication serait alors taxée à 0,15 euros par minute.

Le Directeur de la Régie, dans sa réponse, justifie cette décision par un objectif de diminution du temps d'attente, entre autres pour l'obtention d'un renseignement basique, ne nécessitant pas d'interlocuteur :

« La ligne téléphonique 02-51-58-36-66 n'a pas été supprimée, elle est dirigée sur le serveur vocal dans un premier temps, de façon à donner à l'utilisateur la possibilité d'obtenir un renseignement (horaire, tarif...), sans attendre la disponibilité de l'un des agents.

Dans un second temps, si l'utilisateur souhaite être mis en relation avec un agent de la Compagnie, il est connecté au premier poste téléphonique de l'Ile d'Yeu qui se rend disponible. Enfin, si tous les postes de l'Ile d'Yeu ne se libèrent pas suffisamment rapidement, l'utilisateur est connecté à l'un de nos agents de Port Fromentine. »

Le Directeur de la Régie annonce, par ailleurs, une innovation prochaine :

« Pour compléter notre communication, nous avons développé un système d'information de type SMS qui sera mis en service dans les jours prochains, de façon à informer les passagers des ajouts ou suppressions de voyages. »

◆ **Création de l'association « Exislais »**

Cette association s'est donné pour vocation de rassembler les anciens habitants de l'Île d'Yeu vivant sur le continent, ou toute autre personne ayant un ou plusieurs membres de sa famille résidant à l'année sur l'île, afin d'obtenir du Conseil Général et de sa Régie des passages d'eau Yeu-Continent, des tarifs de transport moins onéreux. Pour beaucoup, en effet, rendre visite à leurs parents habitant l'Île d'Yeu représente un coût prohibitif. Ce coût, s'ajoutant à celui du parking oblige à des séjours moins fréquents.

L'assemblée Générale Constitutive s'est tenue le 27 mars à St Herblain.

L'association Yeu-Demain se félicite de la création de l'association Exislais. Des contacts ont été établis.

Dans le bulletin Yeu-Demain de novembre 2008, nous avons analysé et donné notre point de vue sur la politique tarifaire de la Régie :

« Pour une famille avec 2 enfants de 12 à 18 ans, aux moyens financiers ordinaires, payer 115 euros (auxquels s'ajouteront le coût du transport terrestre et les frais de gardiennage) oblige à limiter le nombre de séjours dans l'année. Une politique de tarifs élevés dessert donc directement l'économie islaïse et son développement. Elle est négative socialement en terme de politique familiale intergénérationnelle. Elle est contradictoire avec la volonté affichée du Conseil Général d'une politique de renforcement des liens familiaux, et d'une politique ambitieuse de transports pour favoriser l'économie touristique hors saison estivale. »

Cette analyse vaut tout autant pour les résidents secondaires. Ceux-ci s'acquittent, comme les résidents à l'année, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Ils participent donc à la solidarité départementale. Par exemple pour financer la voie rapide entre La Roche-sur-Yon et Les Sables d'Olonne, ou le contournement nord de la ville chef-lieu. Ne serait-il donc pas juste qu'ils bénéficient, en retour, de tarifs préférentiels pour les passages maritimes vers l'Île d'Yeu, comme le pratique le Conseil Général du Morbihan vis à vis des résidents secondaires de Belle-Ile ?

◆ **Signature du contrat environnement littoral**

Le contrat Environnement Littoral concernant l'Île d'Yeu a été signé entre la Commune et le Conseil Général, le 2 juin, pour un programme total de 1,5 million d'euros. Il s'agit de « **concilier un tourisme maîtrisé et la richesse naturelle** ». Un inventaire des lieux les plus dégradés de l'île a été effectué. Le projet est de procéder, maintenant, à leur réhabilitation, et à une meilleure gestion de leurs accès. Voici quelques exemples :

.la Pointe du But, son ancienne corne de brume, ses ruines de la guerre et sa pelouse maritime

.les abords du Vieux-Château, l'organisation des cheminements, la protection des bastions avancés en étoile

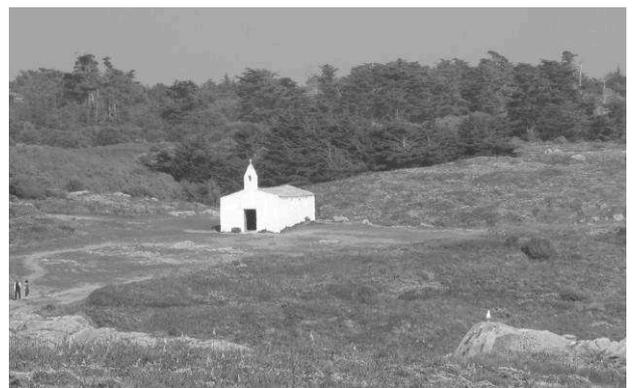
.le Port de la Meule et son environnement immédiat, dont la Chapelle et son accès

.l'accès aux plages, et la protection des dunes grises, dans le cadre d'un « plan plages »

.la mise en place de panneaux d'orientation et de présentation des sites, bien intégrés.

La Commune s'est engagée à créer des zones de préemption départementales sur les six marais de l'île d'Yeu, dont le Marais de La Guerche.

(voir Le Courrier Vendéen du 11 juin)



Vous avez certainement lu le Tract dont nous vous parlions en première page. Toute suggestion pour en améliorer le texte et la présentation sera la bienvenue, ainsi que toute autre suggestion pour augmenter nos effectifs.

Note aux adhérents : si vous trouvez dans cet envoi une fiche de renouvellement de cotisation, c'est que, sauf erreur de notre part, nous n'avons pas encore reçu la vôtre. Merci d'avance...